

Parc national
des Calanques

La Calanquaise

Lettre d'information du Parc national
n° 9 • été 2017

Le coralligène, un édifice en perpétuelle évolution



Les Hommes



La Nature



La Culture



Le Coin des minots

Dans le cadre des manifestations « Sorties nature », le Parc national, le Muséum d'histoire de Marseille et la Linnéenne de Provence ont fait découvrir au public, le 4 mai, la faune et la flore de l'île de Pomègues, au Frioul.



Le Parc national, présent et à l'écoute

Depuis le début de l'année, le Parc national a participé à plusieurs manifestations dans le but de favoriser le dialogue et l'écoute avec les différents publics. Retour sur images de ces moments de grande convivialité ! •



« Les Nauticales » ont fait escale à La Ciotat du 25 mars au 2 avril dernier. Ce rendez-vous incontournable du nautisme a permis aux agents du Parc national d'échanger avec de nombreux plaisanciers, plongeurs et pêcheurs sur son stand et à l'occasion d'une conférence sur la pêche de loisir.



Le 29 avril, le Parc national a participé à la manifestation « Nature en fête », organisée par la mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille, pour informer et sensibiliser le grand public sur ses richesses naturelles.



La plongée libre était cette année le thème du Forum de la Mer, organisé du 19 au 22 avril dans la galerie Leclerc de Sormiou. Le Parc national a répondu présent pour rencontrer le public venu en nombre.



5 ans déjà !

Le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques posait sa première pierre de vie. Depuis, que de chemin parcouru, même s'il reste encore beaucoup à faire. Les premières actions concrètes du Parc national se sont illustrées dans la connaissance scientifique, l'aménagement, la police de l'environnement, la gestion des milieux et des risques, le développement local et social, l'éducation à l'environnement et l'information auprès de tous les publics, dont voici quelques exemples :

- Informer et contrôler : une présence territoriale permanente sur le terrain avec une vingtaine de gardes-moniteurs et une trentaine d'écogardes l'été, renforcée cette année par le recrutement d'une quinzaine de volontaires du service civique.
- Protéger : la création de zones d'interdiction de pêche (Zones de non prélèvement - ZNP) sur 10% du territoire marin, dont le suivi scientifique révèle un fort accroissement des populations de poissons depuis 5 ans.
- Accompagner : le déploiement d'une démarche partenariale autour de projets concertés, comme la charte plongée.
- Connaître : la réalisation de suivis d'espèces comme les cétacés ou les oiseaux marins.
- Sensibiliser : avec le programme Educacalanques, 5 projets innovants portés par des associations, et un programme de rencontres avec les écoles du territoire.
- Partager... notre territoire à tous et pour tous, notamment auprès des habitants des quartiers situés dans le Parc national, auprès des personnes handicapées (parcours Fontaine de Voire, plaquettes adaptées...) ou encore, auprès d'acteurs mobilisateurs dans le cadre d'initiatives éco-citoyennes comme « Calanques propres » et « Des Espèces qui comptent ».

Au cœur de la métropole Aix-Marseille Provence, le Parc national des Calanques porte l'ambition de devenir un territoire de référence entre ville et nature et entre terre et mer. Il s'affirme comme un outil de progrès vers l'excellence écologique, pour et avec les habitants. ●

Didier Réault
Président du conseil d'administration
du Parc national des Calanques

Avec le soutien du



Edito



Sommaire

2	Arrêt sur images
3	Edito
4	Education à l'environnement
5 > 7	Dossier sur la pêche de loisir
8 > 9	Panorama biodiversité sur le Coralligène
10 > 11	À la loupe : la Sabline de Provence
12	La parole à : interview d'Anne Prouha, enseignante ressource
13	Culture : le Théâtre du Centaure, une interface ville-nature à l'image du Parc national
14 > 15	Le coin des minots
16	L'écho des Calanques

La Calanquaise : lettre d'information du Parc national des Calanques téléchargeable sur le site www.calanques-parcnational.fr
Directeur de la publication : François Bland • Coordination : Laurence Delachaume
Rédaction : Laurence Delachaume et Marie-Anais Lien • Conception graphique et mise en page : Desiderata • Illustrations : Sabline et Coin des Minots : Alban Larousse / Panorama biodiversité sur le coralligène par Nathalie Tordjman ; illustration : Pascal Robin ; copyright Parc national de Port-Cros • Photos : Parc national des Calanques, à l'exception de celles où figurent un copyright / Photo de couverture coralligène © Olivier Bianchimani • Impression : Vu Impression • Contact : Parc national des Calanques - 141, avenue du Prado - Bât.A - 13008 Marseille • Courriel : contact@calanques-parcnational.fr • Site : www.calanques-parcnational.fr • Dépôt légal : juillet 2017 - ISSN : 2263-3154 • Ce magazine est imprimé sur du papier recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique



Les Calanques : une école à ciel ouvert

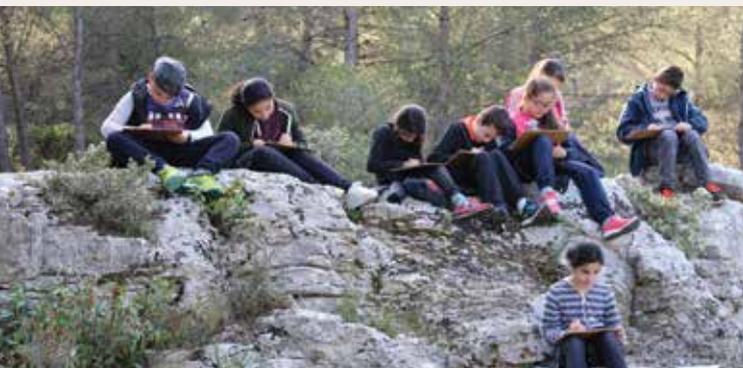
La Ville de Marseille et le Parc national ont éduqué les élèves de CP de l'école Mazargues-Vaccaro à la végétation des îles du Frioul.

Quelle meilleure école existe-t-il que celle de la nature ? Parce qu'elle nous apprend des animaux, des végétaux, des paysages, mais aussi de notre histoire et de nos origines, le Parc national a placé au cœur de ses missions l'éducation à l'environnement et la découverte de ses patrimoines auprès de tous les publics, en particulier la jeunesse. Pour relever ce défi, le partenariat « Educalanques », qu'a noué le Parc national avec 5 associations en 2015, a permis la création d'une série d'outils pédagogiques et d'animations pour le jeune public. « *Le réseau Educalanques vise réellement à favoriser l'accès et la découverte des espaces terrestres et marins du Parc national à travers la dynamique d'un réseau d'associations et de partenaires institutionnels*, précise Juliette Grossmith, chargée de mission au Parc national. *Il a pour but de rendre la nature accessible à tous les jeunes de la métropole Aix-Marseille Provence et de fédérer de nouvelles énergies.* » Concrètement, ce réseau propose des ressources pédagogiques, des outils, des sorties et des animations nature, en particulier dans les écoles du pourtour du Parc national et des zones d'éducation prioritaires.

“ Au-delà de la formidable synergie et de l'intelligence collective que permet la mise en œuvre d'un tel partenariat, notre objectif est de transmettre la connaissance des Calanques au plus grand nombre pour donner envie de les protéger. ”



Juliette Grossmith, chargée de mission Education à l'environnement au Parc national des Calanques



Le 14 mars, le CPIE Côte provençale a emmené 8 écoliers au parc Pastré pour les initier à la lecture de paysage : observation, dessin et découverte des paysages étaient au cœur du programme.

Parmi les actions développées par Educalanques, on dénombre :

- > **Le sac à dos « Paysages »** du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Côte provençale (CPIE Côte provençale) : il invite les jeunes à poser leur regard et à s'exprimer sur leur cadre de vie, à travers trois itinéraires différents ponctués d'ateliers.
- > **Le « Science tour des Calanques »** des Petits Débrouillards PACA : il permet aux publics d'explorer, de dialoguer et de comprendre les évolutions de la biodiversité ainsi que les liens entre les êtres vivants, à travers des ateliers scientifiques.
- > **Le programme « Les Calanques, entre mer et collines... »** du Naturoscope : il prévoit deux journées de découverte des milieux terrestres et marins ainsi qu'une journée pour réaliser un projet sur le thème « ressources naturelles, sources d'inspiration ».
- > **Le diaporama « Les Calanques et nous »** de la Maison de l'écologie de Provence : co-construit avec des enfants et des enseignants, ce diaporama explique la raison d'être du Parc national, ses enjeux de protection et les bons comportements à adopter.
- > **Le kit pédagogique « A la découverte du Parc national des Calanques »** de Terra Nostrum : composé de six livrets pédagogiques et de films construits autour de balades naturalistes, le kit invite à la découverte des calanques. ●

Pour en savoir plus sur le réseau Educalanques : www.calanques-parcnational.fr



Cap vers une pêche de loisir responsable

© Mylène Zizzo

Depuis le début de l'année, un nouveau cadre réglementaire a été mis en place pour promouvoir et soutenir une pêche de loisir raisonnée et responsable dans le Parc national des Calanques.

Définie par l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017, cette nouvelle réglementation s'applique dans le cœur marin du Parc national pour toutes les formes de pêche de loisir, qu'elles soient embarquée, du bord ou sous-marine. Elle précise la limite maximale, en poids ou en nombre, au-delà de laquelle une pêche de loisir ne peut plus être considérée comme destinée à une consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Elle définit en particulier des quotas maximums de pêche pour certaines espèces et interdit le prélèvement d'espèces sensibles pour la pêche sous-marine. Ces nouvelles règles complètent les autres réglementations en vigueur de droit commun, ou spécifiques au Parc national.

Fruit d'un travail collectif et concerté

Cette réglementation découle d'une longue concertation menée entre le Parc national des Calanques et de nombreux

acteurs, notamment des représentants de fédérations, clubs et sociétés nautiques de pêche de loisir et des organisations socio-professionnelles de la pêche. « Cette large concertation avait identifié comme action prioritaire la lutte contre la pêche illicite, car celle-ci porte préjudice aux activités économiques de la pêche, mais aussi à la préservation des milieux naturels et à la gestion durable de la ressource, précise François Bland, directeur du Parc national. C'est au terme de ces échanges qu'une proposition de réglementation a été approuvée par le conseil d'administration du Parc national, puis soumise à la validation du Préfet de région. » Cette réglementation vise un objectif : préserver la biodiversité marine tout en soutenant une pêche maritime raisonnée dans une logique responsable et durable.



© Seb Spearit / FCSWP



Interview croisée : Rencontre de deux acteurs incontournables de la pêche de loisir

Le premier est un ardent défenseur de la pêche embarquée et de la pêche de bord (à la ligne), le second est un membre actif et reconnu de la pêche sous-marine en apnée. Jacques Champoléon, membre du conseil d'administration du Parc national au titre de représentant des pêcheurs amateurs, et Joseph Russo, président du Comité de Provence de la Fédération nautique de pêche sportive en apnée (FNPSA) et membre du Conseil économique, social et culturel du Parc national, se sont prêtés au jeu de l'interview pour répondre à toutes nos questions.

Pensez-vous que la nouvelle réglementation sur la pêche de loisir était nécessaire ?

Jacques Champoléon : Compte tenu de la baisse des ressources halieutiques révélée par les scientifiques, notamment en ce qui concerne certaines espèces, la mise en place d'une réglementation dans le Parc national était nécessaire pour lutter contre l'une de ses causes – la pêche illicite – et promouvoir une gestion durable de la pêche de loisir.

Joseph Russo : Le Parc national des Calanques nous a été imposé. Il est donc normal que des règles et des quotas respectables soient mis en place, en accord avec les us et coutumes du territoire, pour atténuer certains comportements.

Cette nouvelle réglementation est le fruit d'un long travail partenarial entre le Parc national et les différentes parties prenantes. Pensez-vous que c'était opportun ?

Jacques Champoléon : Absolument ! On ne

construit rien de sérieux sans associer les acteurs concernés. Les souhaits de chacune des parties ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude en amont pour obtenir une proposition consensuelle reconnue et acceptée de tous.

Joseph Russo : Oui, et nous en sommes les géniteurs avec l'aide et le soutien de la direction du Parc national des Calanques.

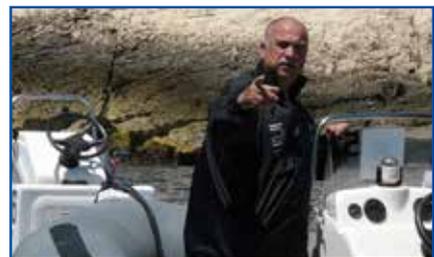
Les restrictions fixées par l'arrêté sur les quotas, les poids et les espèces interdites à la pêche sont-elles, selon vous, adaptées ?

Jacques Champoléon : Selon moi, ces mesures proposent un bon équilibre pour permettre aux pêcheurs respectueux de continuer leur activité dans la durée, tout en préservant les ressources et la biodiversité marine.

Joseph Russo : Elles sont adaptées. Nous avons tous travaillé en ce sens, au cours de différentes réunions, avec pour principal objectif le respect de la maille biologique via la fixation de quotas.



Jacques Champoléon



Joseph Russo

Cette réglementation vous semble-t-elle efficace pour lutter contre la pêche illicite ?

Jacques Champoléon : Les seuils fixés par le nouvel arrêté sont raisonnables et combler un manque de la législation générale en vigueur. Ils permettent aux services de surveillance de renforcer la lutte contre la pêche illicite, sur la base d'une réglementation, et de préserver la biodiversité. Reste à souhaiter que cette réglementation atteigne son objectif et démontre le sérieux des pêcheurs de loisir.

Joseph Russo : La pêche illicite existera toujours, mais elle sera rapidement diminuée grâce à cette réglementation sur la pêche de loisir. ●



QUANTITÉ MAXIMALE POUR LA PÊCHE EMBARQUÉE ET POUR LA PÊCHE DU BORD

Poids maximal, pour l'ensemble des espèces autorisées autres que celles listées ci-dessous dans les prises complémentaires :

Maximum
par bateau
20 kg/jour

Par personne
7kg/jour



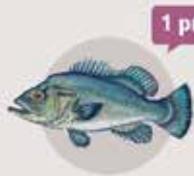
Auquel peuvent s'ajouter des prises complémentaires, soit 15 individus maximum par personne et par jour parmi les espèces listées ci-dessous :

QUANTITÉ MAXIMALE POUR LA PÊCHE SOUS-MARINE

Limitation des prises : 12 individus maximum par personne et par jour, sans dépasser le nombre maximal défini pour les espèces listées ci-dessous :



DOSSIER



1 prise

Cernier

(*Polyprion americanus*)



5 prises

Congre - Murène

(*Conger conger - Muraena helena*)



2 prises

Chapon

(*Scorpaena scrofa*)



2 prises

Congre - murène

(*Conger conger - Muraena helena*)



2 prises

Denti

(*Dentex dentex*)



2 prises

Liche

(*Lichia amia*)



3 prises

Loup

(*Dicentrarchus labrax*)



3 prises

Dorade royale

(*Sparus aurata*)



4 prises

Labre merle

(*Labrus merula*)



4 prises

Labre vert

(*Labrus viridis*)



2 prises

Denti

(*Dentex dentex*)



Du 1/01 au 14/10 : 3 prises
Du 15/10 au 15/12 : 10 prises
Du 16/12 au 31/12 : 3 prises

Dorade royale

(*Sparus aurata*)



3 prises

Loup

(*Dicentrarchus labrax*)



6 prises

Rougets

(1. *Mullus surmuletus*
2. *Mullus barbatus*)



2 prises

Sar tambour

(*Diplodus cervinus*)



5 prises

Pélamide / Bonite

(*Sarda sarda*)



2 prises

Sériole

(*Seriola dumerili*)



Poulpe

(*Octopus vulgaris*)

Du 1/01 au 31/05 : 3 prises
Du 1/10 au 31/12 : 3 prises



3 prises

Seiche

(*Sepia officinalis*)

ESPÈCES INTERDITES EN PÊCHE SOUS-MARINE

Du 1^{er} juin au 30 septembre

Toute l'année

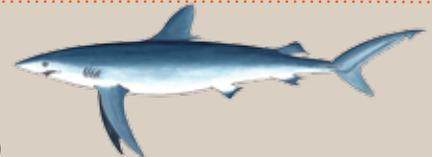


Poulpe (*Octopus vulgaris*)



Crustacés grainés* (Araignées, crabes, langoustes...)

* femelles portant leurs œufs sous leur abdomen



Raies et requins (Toutes espèces)



Par Nathalie Tordjman
Illustration : Pascal Robin

Le coralligène

Un des fonds marins les plus typiques de Méditerranée pourrait passer pour un paroi inerte investie par des grappeurs fantaisistes. En réalité, il s'agit d'un édifice en perpétuelle évolution, bâti au fil des siècles par des êtres vivants, essentiellement des algues calcaires encroûtantes, des coraux et autres animaux à squelette calcifié. Cette formation, appelée coralligène, prend différentes allures selon la nature de

ses constructeurs qui, eux-mêmes, dépendent de plusieurs facteurs comme la présence de courant ou de lumière atténuée. Ce coralligène, qui a besoin de conditions assez stables pour se maintenir, abrite une foule d'espèces dont certaines ne se rencontrent nulle part ailleurs. Éponges, gorgones, bryozoaires, mollusques, tuniciers, échinodermes, crustacés et poissons, tous jouent un rôle dans cet écosystème qui leur offre abri, nourriture et support.



Mérou brun

Gorgone jaune

La murène commune,

Muraena helena, est une utilisatrice courante du coralligène. Elle abrite son corps serpentiforme dans les anfractuosités ou sous des blocs. Le mérou est aussi un visiteur régulier du coralligène, pour le bonheur des plongeurs.

CARTE D'IDENTITÉ DU CORALLIGÈNE

- **Étymologie :** Coralligène signifie producteur de corail
- **Adresse :** étage circalittoral, entre 20 et 50 mètres de profondeur sur nos côtes, mais jusqu'à 120 mètres selon la topographie, la turbidité de l'eau et la circulation des courants.
- **Biodiversité :** plus de 1700 espèces sont présentes dans et autour des massifs de coralligène.
- **Protection :** ces sites de coralligène, hotspots de biodiversité, font partie du réseau Natura 2000. Ils sont reconnus habitat d'intérêt communautaire par la directive Habitats.

Ascidie rouge



L'oursin granuleux,

Sphaerechinus granularis, grignote avec ses dents les algues calcaires pour se nourrir. Destructeur de coralligène, l'oursin contribue à la constante évolution de cet écosystème et, en le sculptant, il ouvre des niches à d'autres êtres vivants.



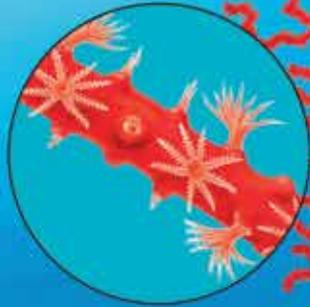
Alcyon méditerranéen



Clône verte

La gorgone rouge,

Paramuricea clavata, se reconnaît facilement à son port érigé en bouquets hauts de 30 à 100 cm. Cette espèce, indicatrice de l'état de conservation du coralligène, s'installe sur les tombants abrupts. Elle croît lentement, de 1 à 3 cm par an.



Gorgonocéphale

Étoile de mer lisse

Éponge

Corail rouge

ENJEUX ET MENACES

BEAUTÉ FRAGILE

Le coralligène forme un patchwork magnifique aux structures et aux couleurs appréciées des plongeurs. Quand il n'est pas protégé, il peut être détruit par les filets de pêche trainants sur le fond, abimé par des coups de palmes ou même détérioré aux endroits où les plongeurs s'appuient pour prendre une photo. Il est aussi menacé par des changements globaux, comme les pollutions de l'eau ou le bouleversement climatique, qui modifient la température et l'acidité de l'eau.

Les bryozoaires

sont de petits animaux invertébrés qui vivent le long des tombants, ou en épiphyte sur les algues corallines. 170 espèces ont été dénombrées autour de Port-Cros. Elles constituent un des principaux éléments du coralligène.

Les barbiers, ou castagnoles roses,

Anthias anthias, sont des petits poissons planctonophages qui constituent des groupes importants autour du coralligène.

Les algues corallines

sont les constructeurs du coralligène. Ces algues rouges calcaires, adaptées à un faible éclaircissement, ont un aspect foliacé ou pierreux (*Mesophyllum*, *Lithophyllum*).



Rose de mer

Les anémones encroûtantes jaunes,

Parazoanthus axinellae, petits animaux du groupe des cnidaires comme les gorgones et les coraux, forment des colonies qui se fixent à des endroits exposés au courant, où elles captent du plancton.

L'éponge corne-de-cerf,

Axinella polypoides, est un élément classique du coralligène. Malgré sa forme d'arbuste dressé, il s'agit d'animaux coloniaux, fixés au substrat.



Doris dalmatien



Éponge



Des racines et des pierres

Les chanceux peuvent l'apercevoir au printemps jaillir entre les rochers pour faire éclater ses blancs pétales. Élégante et gracile, la Sabline de Provence (*Arenaria provincialis*) est observable depuis la mer jusqu'à haute altitude. Cette plante, également appelée « Herbe à Gouffé », est endémique de la Basse-Provence calcaire : c'est-à-dire qu'on ne la trouve nulle part ailleurs au monde. Espèce protégée et sujette à diverses menaces, elle constitue pour le Parc national des Calanques une espèce végétale emblématique de son patrimoine naturel. La Sabline de Provence peut mesurer jusqu'à 20 cm de haut. Composée de fleurs solitaires à cinq pétales blancs et libres ainsi qu'à cinq sépales verts en alternance, elle magnifie, en avril, les milieux calcaires ouverts où elle plonge ses racines dans les affleurements rocheux, les lapiaz et les éboulis.

Une fleur vulnérable

Cette espèce caractéristique du Parc national est soumise à diverses pressions, telles que l'aridité climatique croissante ou la fermeture

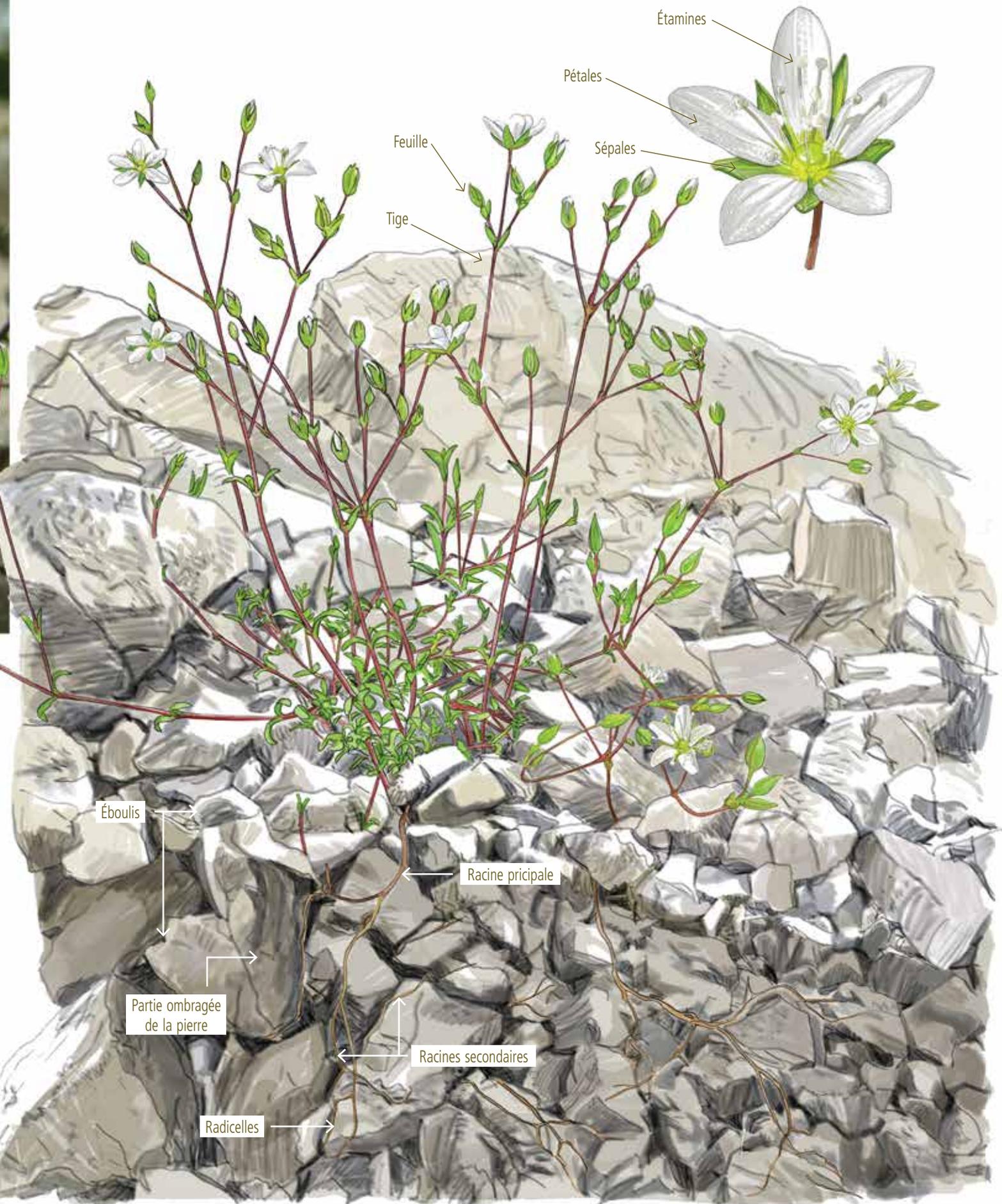
des milieux. Fragile en raison de sa petite taille et de son faible pouvoir de colonisation (le pied mère ensemece des graines tout près de lui), elle subit en plus les conséquences de la forte fréquentation. Les traversées dans les pierriers et les éboulis peuvent lui être fatales.

Des mesures de protection

Inscrite sur la liste rouge des espèces « quasi-menacées » par l'UICN France, la Sabline de Provence fait l'objet d'un arrêté interministériel interdisant la cueillette et la destruction de cette espèce fragile sur le territoire national (arrêté du 20 janvier 1982), en plus d'être identifiée comme une espèce d'intérêt communautaire par la directive européenne « Habitats, faune, flore ». De son côté, le Parc national des Calanques participe à sa protection en limitant l'accès à ses milieux et en sensibilisant le grand public sur la richesse et la fragilité de cette fleur patrimoniale. ●

Le saviez-vous ?

- 🌿 La Sabline de Provence est une herbacée : un végétal tendre, grêle et non ligneux (sans bois).
- 🌿 Comme toute plante annuelle, elle met moins d'un an pour se développer avant de mourir. En phase de germination de septembre à novembre, elle fleurit d'avril à juin, puis disperse ses graines de juin à juillet. Les graines attendent ensuite dans le sol, parfois pendant plusieurs années, avant de germer.
- 🌿 Une étude menée en 2010 montre que seuls 15% des graines germent sur le massif de la Gineste contre 52% sur celui du Garlaban.
- 🌿 La racine de la Sabline possède un épaissement de liège qui la protège des effets de cisaillement des cailloux durant leur poussée.





Anne Prouha : « L'éducation à l'environnement au cœur de nos missions »

Les élèves en CE1 de l'école primaire Pont-de-Vivaux Saccoman découvrent la faune et la flore du Parc national avec un garde-moniteur, le 4 mai dernier.

Enseignante ressource en sciences depuis quatre années scolaires, Anne Prouha nous confie les connexions entre sa mission d'enseignement et le Parc national des Calanques.

En quoi consiste votre métier d'enseignante ressource ?

Nous sommes 7 enseignantes ressource dans le département des Bouches-du-Rhône. En tant que telles, nous formons les enseignants du premier degré, de la maternelle au CM2, aux domaines des mathématiques et des sciences, et nous les accompagnons dans la réalisation de leurs projets, dont l'éducation à l'environnement constitue un pilier.

Comment a débuté votre partenariat avec le Parc national ?

Nous avons travaillé sur le projet « A l'école des calanques ». Testé auprès de différentes classes d'écoles élémentaires cette année, ce projet sera ouvert aux classes de CM2 situées en bordure du Parc national ou en REP* pour l'année scolaire 2017-2018.

* Réseau d'éducation prioritaire

En quoi consiste ce projet ?

« A l'école des Calanques » a pour objectif de faire découvrir aux élèves les patrimoines exceptionnels du Parc national sur le terrain. Accompagnés et guidés par les gardes-moniteurs, les élèves partent à la rencontre des espèces animales et végétales et sont sensibilisés à leur fragilité. L'idée est bien de les inciter à protéger ces espèces remarquables mais vulnérables.

Pour vous, le Parc national des Calanques, c'est...

... un bel espace protégé pour découvrir les beautés patrimoniales, naturelles et culturelles. Un espace idéal pour sensibiliser les enfants aux problématiques liées à l'environnement. C'est d'autant plus important qu'ils sont souvent prescripteurs auprès de leurs parents. •



« Le travail collaboratif que nous menons avec le Parc national permet aux élèves de découvrir ce territoire d'exception. »



Le Théâtre du Centaure fait vivre les liens

Situé dans le quartier des Hauts de Mazargues depuis octobre 2016, le Théâtre du Centaure crée du lien entre ville et nature à l'instar du Parc national. Il met en place des projets pour valoriser le territoire et favorise les rencontres entre l'Homme et la nature.

Le Théâtre du Centaure est une équipe de création artistique, qui cherche à produire des pièces de théâtre, des rencontres destinées au nouveau cirque et des spectacles d'arts visuels et de danse. Mais il est aussi et surtout un outil du territoire symbolisant le Centaure (un être mi-humain mi-cheval), qui espère à travers ses actions rendre possible l'impossible... C'est-à-dire améliorer le bien-être des habitants et requalifier le quartier des Hauts-de-Mazargues en connectant l'homme et la nature.

Ses projets

Comprenant 12 chevaux dans son écurie et un grand verger inauguré le 8 mars, le Théâtre du Centaure développe et participe à divers projets pour sensibiliser le grand public à la nature, ses êtres vivants et leur fragilité. Les manifestations « Jour de printemps » et « Fête de la nature » en sont de parfaits exemples. Organisées en mai, elles ont permis au grand public de découvrir le territoire du Parc national des Calanques au travers d'expositions photographiques, de rencontrer des naturalistes et des écogardes du Parc, et de s'initier à l'apiculture ainsi qu'à d'autres techniques agricoles traditionnelles.

Son esprit fédérateur

Le Théâtre du Centaure interagit au maximum avec les acteurs locaux pour éduquer les différents publics à l'environnement et assurer son rôle de trait d'union entre ville et nature. « Ecoles, maisons de retraite, Institut méditerranéen de biodiversité

et d'écologie, Cultures permanentes, centre E. Leclercq... Contribuer ensemble à la vie de son quartier est le meilleur moyen pour poursuivre sa transition positive », lance Rozenn Collet, chargée des projets de territoire.

Ses idées et ses espoirs

Ramassage des pneus en calèche, sensibilisation à la permaculture, conduite à cheval des enfants jusqu'à l'école... le Théâtre du Centaure a une foule d'idées pour enthousiasmer les habitants, les rendre fiers et acteurs de leur territoire, et limiter les pollutions ! C'est une véritable structure d'accueil, encline aux projets participatifs et durables. ●



Relie les espèces...

...à leurs caractéristiques associées.
Pour t'aider, lis les pages 8 et 9.



L'oursin granuleux a ●



La Rose de mer b ●



Le Barbier c ●



Le Mérou brun d ●



La Gorgone rouge e ●

- 1 Je suis un invertébré appartenant aux bryozoaires
- 2 Rose-orangé, on m'appelle aussi Castalogne rose
- 3 Je mange les algues calcaires du coralligène avec mes dents
- 4 J'arbore une robe brune, tachetée de blanc
- 5 Je mesure entre 30 et 100 cm de long et grandis de 1 à 3 cm chaque année
- 6 Mes piquants sont tout blancs aux extrémités
- 7 Grand prédateur, je me situe en haut de la chaîne alimentaire des poissons
- 8 Mes feuilles lobées, rigides et entremêlées forment des monticules de couleur orange foncé sur le coralligène
- 9 Je tapisse de rouge les parois abruptes du coralligène
- 10 Espèce grégaire, je me balade toujours en groupe

a) 3, 6 . b) 1, 8 . c) 2, 10 . d) 4, 7 . e) 5, 9.

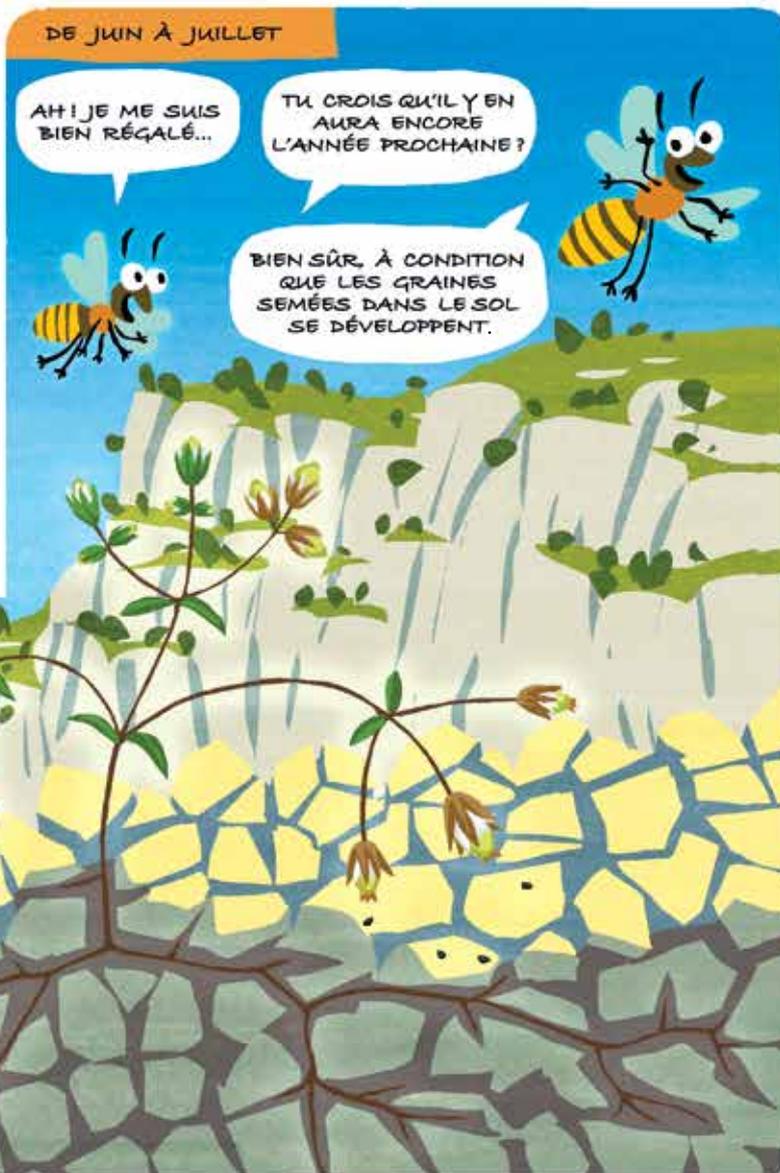
...pour connaître la taille d'une habitante souvent cachée dans les anfractuosités du coralligène.

Décrypte le rébus suivant...



La Murène commune peut mesurer 1 m 50 de long.

Le Coin Des Bulles





Accès aux massifs l'été



Du 1^{er} juin au 30 septembre, les massifs forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Pour la sécurité de tous, leurs accès sont réglementés en fonction des conditions météo. Ils sont autorisés en cas de journée orange ou rouge, ou interdits en cas de journée noire. Avant de partir, renseignez-vous !

Tél. 0 811 20 13 13 (0,06€/minute) / www.bouches-du-rhone.gouv.fr /application MyProvence Balade •

Circulation réglementée

La circulation sur les voies d'accès aux calanques de Morgiou, Sormiou et Callelongue est réglementée pour tout véhicule motorisé (sauf ayants droits) par arrêtés municipaux. Elle est interdite tous les jours du 2 juin au 1er octobre inclus, de 8h à 19h30 à Sormiou et Callelongue, et de 7h à 18h30 à Morgiou. Par ailleurs, l'accès à la route forestière de la Gardiole peut être fermé en fonction des périodes et de la saturation des parkings de la Gardiole et Chalabran.

Renseignez-vous : <http://www.calanques-parcnational.fr> •

De nouveaux ambassadeurs de la nature

Cette année, l'Etablissement recrute pour la première fois une quinzaine de volontaires du service civique. Ces ambassadeurs de la nature ont pour principales



missions d'informer et de sensibiliser le grand public aux richesses naturelles et culturelles du territoire, sur les principales portes d'entrée du Parc national des Calanques. Ils viennent ainsi compléter le dispositif des écogardes, qui est mobilisé au cœur des espaces naturels. •

Lutte contre les pollutions paysagères



Pour préserver les paysages, les agents du Parc national des Calanques ont procédé, le 20 avril, à une opération de nettoyage visant à supprimer des tags. Objectifs : rendre à la nature ses vraies couleurs et améliorer la qualité paysagère de ce joyau naturel. •

Pour être informés des actualités du Parc national, restez connectés !

www.calanques-parcnational.fr



Formation pour prévenir la chenille processionnaire

Le Parc national mène des actions de formation auprès des acteurs d'éducation à l'environnement. Parmi eux : l'Addap 13, l'association La Chevêche, le CCO La Soude et le Théâtre du Centaure ont ainsi été formés à la construction de nichoirs à mésange, qui constituent un moyen de lutte raisonnée contre la chenille processionnaire du pin. Des outils pédagogiques pour sensibiliser le public sur cet insecte urticant et ses interactions avec les autres êtres vivants ont également été transmis aux participants. •



Divine !

Aussi appelée *Zerynthia rumina L.*, la Proserpine est un magnifique papillon de garrigue protégé au niveau national et inscrit sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées en France. On la retrouve dans le massif des Calanques et sur l'archipel du Frioul. Intimement liée à la plante de l'Aristolochie pistoloche dont elle a fait son hôte, elle profite de cette dernière en mai pour se loger et se nourrir, la période de ponte nécessitant des forces. Les chenilles deviennent des chrysalides courant juin, pour poursuivre leur développement. •

